

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de L'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THEZAN DES CORBIERES

Séance du lundi 16 juillet 2018

Membres en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

Votes exprimés : 11

Procurations : 1

Votes Pour : 11

Votes Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation :

04 juillet 2018

*L'an deux mille dix-huit et le seize juillet 20 h 30 l'assemblée
régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur
Patrick DAPOT (Maire),*

Présents : Patrick DAPOT, Françoise PERAULT, Aude GILABERT,
Nadia NUFFER, Jean-Yves DANIEL, Leone FALCOU, Jacqueline
THEILLARD, Daniel BOUNIOL, Olivier PIZZIGHINI, David LATHAM
Représentés : Remi VALLIER par David LATHAM

Excusés :

Absents : Patrice MARTY, Christelle ABARCA

Secrétaire de séance : Françoise PERAULT

2018 DE 045

Objet :

Examen du projet d'implantation d'une usine d'enrobé à chaud sur la plaine entre FERRALS ET
LEZIGNAN CORBIERES.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau le dossier concernant un projet d'implantation d'une usine
d'enrobé à chaud sur la plaine entre FERRALS et LEZIGNAN CORBIERES.

A ce jour, ce projet fait l'objet d'une enquête publique.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se concerter et de formuler son avis quant à cette
future implantation.

Le Conseil Municipal,

Considérant les risques de pollution de l'air, de l'eau et des sols, les mauvaises odeurs générées par
cette usine ainsi que les fumées toxiques pour la santé,

Considérant les nuisances sonores, un trafic routier dangereux (174 camions par jour),

Considérant le risque de ruiner la viticulture (terres situées au coeur du "Cru Boutenac") et le
tourisme,

Décide à l'unanimité de se prononcer contre ce projet d'implantation d'usine sur le territoire
susvisé.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
P. DAPOT



RF
Sous-préfecture de Narbonne
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/07/2018
011-211103908-20180716-2018_DE_045-DE